

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 13 juin 2016 à 11 h  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**PRÉSENCES :**

**CA16 08 0345**

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi, 13 juin 2016, à 11 h 00, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron, absente

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA16 08 0346**

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juin 2016.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juin 2016.

**ADOPTÉ**

---

**CA16 08 0347**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164430003 relatif à l'ajustement de la convention de services professionnels pour les travaux de construction du Complexe sportif.

ATTENDU la résolution CA11 080124 octroyant un contrat de services professionnels à Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc., au montant total de 3 713 903 \$, pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du nouveau Complexe sportif à l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution CA13 080746 accordant un ajustement aux honoraires de ces professionnels, selon les dispositions de la convention relativement au coût réel des travaux;

ATTENDU que la convention prévoit qu'en cas d'une prolongation de la durée des travaux, une entente doit être conclue avec les professionnels pour permettre la facturation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé le conseiller Francesco Miele ; il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'approuver l'entente d'ajustement d'honoraires à la convention de services professionnels architecture et ingénierie à intervenir avec Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects et SNC Lavalin inc. pour la prolongation de la période de surveillance des travaux de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2.- D'autoriser une dépense additionnelle de 705 083,96 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 331 260,11 \$ à 5 036 344,07 \$, taxes incluses;

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0348**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164430006 relatif à l'augmentation de la valeur du contrat pour les travaux de revêtement de plancher au Centre des Loisirs - Soumission 16-009.

ATTENDU la résolution CA16 080227 adoptée le 3 mai 2016 octroyant un contrat à Groupe TMG Unisol au montant maximal de 103 566,26 \$, pour le remplacement des surfaces du plancher des grandes salles du Centre des Loisirs de Saint-Laurent;

ATTENDU que la découverte d'une condition de chantier importante durant le cours des travaux rend nécessaire des travaux supplémentaires dont la valeur est en excès des contingences incluses au contrat;

ATTENDU que la livraison des salles ne peut être retardée sans avoir un impact significatif sur les activités du Centre des Loisirs et donc, sur les services dispensés aux citoyens;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'augmenter de 25 000 \$ la valeur du contrat de Groupe TMG Unisol pour des travaux de revêtement de plancher au Centre des Loisirs;
- 2.- D'autoriser un virement budgétaire de 18 000 \$ et d'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0349**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146013 relatif à un don de terre et de compost à l'Académie LaurenHill.

ATTENDU que cette année, l'Académie LaurenHill a lancé un Club Vert qui a pour but de développer un potager et un jardin floral à l'école;

ATTENDU que la mission du Club Vert est de mobiliser les principes scientifiques, artistiques, écologiques ainsi que différents projets liés au développement durable qui seront mis au service de la communauté de LaurenHill et de l'environnement;

ATTENDU qu'afin de réaliser son projet, l'Académie LaurenHill sollicite l'arrondissement de Saint-Laurent pour un don de 3 verges cubes de terre et d'une verge cube de compost pour la plantation d'un jardin potager et floral situé à l'arrière de l'édifice;

ATTENDU que la valeur des trois verges cube de terre et d'une verge de compost, incluant le transport, est estimée à 250,61 \$.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un don de trois verges cubes de terre et d'une verge cube de compost à l'Académie LaurenHill pour la plantation d'un jardin potager et floral.

---

**CA16 08 0350**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950013 relatif à la modification de la structure des postes reliés à la gestion documentaire.

ATTENDU qu'en août 2014, lors de l'exercice budgétaire 2015, l'arrondissement a profité du départ à la retraite du détenteur du poste de chef de division, informatique pour entreprendre une réflexion sur la mission et les orientations en matière de services informatiques;

ATTENDU la réembauche de ce même chef de division informatique, sous des conditions contractuelles, ayant comme principal mandat de poursuivre ses fonctions de gestionnaire de l'équipe informatique tout en participant, de par son expertise, à ladite réflexion;

ATTENDU que l'arrondissement a redéfini son offre de service informatique en tenant compte des tendances du marché et a choisi d'intégrer la gestion documentaire aux activités couvertes

par la division des ressources informationnelles en collaboration avec le Service des technologies de l'information de la Ville;

ATTENDU que l'arrondissement se propose d'être un cadre de référence pour l'implantation de nouvelles technologies, notamment l'implantation de gestion intégrée des documents dans les unités d'affaires de la Ville;

ATTENDU qu'il convient de rendre permanent le poste de chef de division dont les responsabilités et défis consisteront à assurer aux différentes unités administratives de l'arrondissement, les services d'encadrement, de conseil, de soutien et de formation en matière de développement de production, d'opération de systèmes d'information ainsi que d'acquisition, de gestion, de réparation et d'installation d'infrastructures informatiques (incluant les systèmes de téléphonie);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'autoriser la modification de la structure administrative pour que la Division Ressources informationnelles intègre dorénavant la gestion documentaire (Division Ressources informationnelles et gestion documentaire) et que les postes reliés à la gestion documentaire actuellement sous la Direction des services administratifs et du greffe relèvent dorénavant de cette division.
2. D'autoriser la création d'un poste permanent de chef de division – informatique « arrondissement » (emploi 214450), à la nouvelle Division ressources informationnelles et gestion documentaire.
3. D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0351**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950014 relatif à la nomination d'un chef de division, ressources informationnelles et gestion documentaire à la Division des ressources informationnelles.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de superviseur d'installations sports et loisirs à la Division des sports et des installations de la Direction, culture, sports, loisirs et développement social;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination de Luc Lachapelle au poste de chef de division, ressources informationnelles et gestion documentaire (emploi 214450 - chef de division, informatique en arrondissement), à compter du 20 juin 2016. Les conditions de travail sont celles prévues au sommaire décisionnel pour la période comprise entre le 20 juin et le 31 décembre 2016 et pour 2017, seront intégrées au budget tel selon les termes et conditions du cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0352**

**Période de questions du public**

Aucune question n'a été posée

---

**CA16 08 0353**

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 10 h 40.

ADOPTÉ.

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 28 juin 2016.

---